

Gaspard de Uffhofen



**CONTRA
PROPHETAM**

*Une vision critique de
l'Islam*

Editions d'Assailly

CONTRA
PROPHETAM

Une vision critique de l'Islam

Gaspard de Uffhofen

CONTRA PROPHETAM

Une vision critique de l'Islam

© Éditions d'Assailly, Paris 2017

ISBN 9782902425280



TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Chapitre premier *Le texte*

Chapitre 2 *Jésus de Nazareth*

Chapitre 3 *Les infidèles*

Chapitre 4 *Les commandements*

Chapitre 5 *Les femmes*

Chapitre 6 *Les esclaves*

Chapitre 7 *La culture*

Chapitre 8 *Le Paradis*

Chapitre 9 *Vu de l'Occident*

Chapitre 10 *La cosmologie*

Chapitre 11 *L'illusion progressiste*

Introduction

L'islam est née dans une région du Moyen-Orient encore profondément marquée par des formes anciennes de polythéisme et de chamanisme. Cette région isolée de la péninsule arabique était essentiellement peuplée de tribus nomades. Il y avait cependant quelques petites villes fortifiées selon la nécessité de l'époque. On pense naturellement à Médine et à La Mecque.

Les régions plus urbanisées, situées au nord du désert arabe, avaient été christianisées dès le premier siècle. Mais, elles furent le refuge de nombreux hérétiques qui viennent d'être évoqués. Mahomet a réagi contre ces hérésies, en particulier contre les sectes des Collyridiens et de Maryamiya ou Marianistes. Il s'est ainsi opposé à la divinisation de la vierge Marie. L'islam est ainsi une sorte de syncrétisme d'éléments païens, juifs, chrétiens, manichéens et gnostiques.

Le Coran de Mahomet prend sa source historique et sémantique dans la Bible comme l'a magistralement montré la remarquable étude de frère Bruno Bonnet-Eymard dans son essai « De l'islamophobie à l'islamologie ». Pourtant, le Coran présente en matière historique des interprétations entièrement contraires aux témoignages des prophètes, mais surtout aux récits des évangélistes en ce qui concerne le Nouveau Testament. Les faits historiques sont le plus souvent transformés et même imaginés. Salomon parle avec les fourmis et Jésus n'est ni mort ni ressuscité, mais parle au berceau et donne vie à des oiseaux d'argile.

Bien pire, le Coran est en quasi totale contradiction avec la Bible sur le plan théologique, essentiellement par rapport au Nouveau Testament, mais aussi par rapport à l'Ancien Testament. C'est ainsi que la révélation de l'unicité divine à Abraham est supplantée par la révélation à Adam,

dès l'origine. Pour les Musulmans, le premier monothéiste de l'histoire est Adam. Au passage, on peut remarquer que l'Église enseigne depuis longtemps que la Genèse est un symbole, car Adam n'a jamais existé. L'apparition de l'homme sur Terre est un phénomène long et complexe. Le Coran étant d'inspiration divine directe, il ne peut énoncer que des vérités et donc, pour les Musulmans, Adam a nécessairement existé, comme Noé et le Déluge.

Le Coran est divisé en sourate, mot dérivé de l'hébreu *šîrâh*, « cantique », que le Deutéronome met dans la bouche de Moïse. La sourate I est une prière au Dieu dont le nom, *'ilâh* est la transcription de l'araméen *'êlâh* précédé de l'article défini *'al* : *'al- 'ilâh*, devenu par contraction *'allâh* : « le Dieu ». En hébreu *'êlôha*, au pluriel *'êlohîm*, nom biblique banni par la tradition rabbinique pendant les quatre premiers siècles de notre ère, comme trop trinitaire ! Mais il se trouve dans le Coran (III, 26 ; V, 114). Bien plus, le frère Bonnet-Eymard a trouvé la signification des trois mystérieuses lettres A.L.M. de la sourate II, dont personne n'avait encore percé la signification. Les familiers de la littérature rabbinique reconnaissent aussitôt l'abréviation d'une expression du psaume 68, verset 21 : « Notre Dieu est un Dieu de délivrances », « *el lemôssâ'ôt* ». A est l'initiale d'Allah, L, de la préposition pour, et M l'initiale de *môssâ'ôt*, saluts, délivrances, au pluriel pour souligner la richesse de l'unique plan salvifique de Dieu à travers l'histoire, dont le Coran se veut précisément l'ultime manifestation.

Le Coran de Mahomet est aussi une réaction contre les batailles byzantines entre les multiples hérésies chrétiennes qui émergèrent à partir du V^e siècle. Mais au lieu d'un renforcement de la foi chrétienne dans le sens des grands Conciles, Mahomet réfuta la nature divine de Jésus de Nazareth. Il s'enfonça dans l'hérésie la plus radicale.

Chapitre premier

Le texte

Mahomet a essentiellement résumé l'Ancien Testament dans son Coran et, en particulier, il reprit un grand nombre d'expressions des psaumes comme le souffle de vie. Il emprunta aussi de nombreuses références plus ou moins explicites au Nouveau Testament.

Jésus de Nazareth est ajouté au rang des prophètes et Mahomet en a même fait le plus grand des prophètes. Le paradoxe est que Mahomet ne reprend pratiquement aucun de ses enseignements. Pour Mahomet, Jésus de Nazareth est un prophète qui n'aurait rien dit, à l'exception de l'annonce de la venue de Mahomet, annonce totalement absente des paroles du Christ des Évangiles. Mahomet accuse donc les Chrétiens d'avoir caché cette annonce : « notre envoyé vous a indiqué beaucoup de passages que vous cachiez » (V, 18). D'ailleurs, il en est de même des autres prophètes. Aucune de leurs annonces du Messie, du Sauveur, n'est reconnue par Mahomet. On se demande donc bien à quoi servent les prophètes ? Or, Mahomet se considère comme un prophète ! Quelle est sa prophétie ? Qu'a-t-il annoncé ? Le Christ a annoncé qu'il reviendrait à la fin des temps. Mahomet n'a rien annoncé. Ah si ! peut-être : la fin du monde ! Ce n'était pas une prophétie vraiment nouvelle.

La critique récurrente de Mahomet à l'égard des Juifs et des Chrétiens est d'avoir caché des parties des Écritures et procédé à des falsifications. Lui seul aurait eu accès à la version véridique. On se demande bien

pourquoi les Juifs et les Chrétiens auraient falsifié d'infimes détails et caché justement ce qui concerne Mahomet lui-même ? Le célèbre récit de la vente de Joseph par ses frères, entièrement repris par Mahomet dans la sourate XII, présente des différences notables avec la Bible, qui ne répondent à aucune motivation identifiable. À titre d'exemple, dans cette sourate, Joseph est emmené par ses frères paître les brebis de leur père, alors que c'est Jacob qui l'envoie les rejoindre dans la Genèse. On pourrait ainsi multiplier les exemples. On peut se demander qui est le falsificateur et s'étonner de la futilité des falsifications. Mais, il y a beaucoup plus grave. En effet, Mahomet reprend le récit de la création de l'homme. Le parallélisme avec le récit biblique est évident, mais Mahomet a supprimé toute allusion au péché originel. La promesse et l'attente d'un Sauveur sont donc, de ce fait, éliminées. Qui donc est le falsificateur ? Qui a retiré des Écritures ce qui ne lui plaisait pas, si ce n'est Mahomet ?

La position de Mahomet pose un problème de logique élémentaire. Comment les Écritures, l'Ancien Testament et les Évangiles peuvent-ils être une révélation divine fondamentale pour le Coran lui-même, si les textes mêmes sont incomplets, erronés voire falsifiés ? Mahomet s'est tiré de cette impasse en pensant avoir eu la révélation non pas seulement du Coran, mais des Écritures idéales, en quelque sorte, mal interprétées par les Juifs et les Chrétiens. Le problème relève alors de la logique interne : il est le seul et unique témoin de la vérité dont il prétend pourtant témoigner. Ce témoignage ne peut tenir au nom même du Coran : il faut toujours au moins deux témoins, mâles, cela s'entend ! D'ailleurs, lors de la réécriture du Coran sur ordre du premier calife Abou Bakr, il fallait au moins deux attestations écrites pour chaque verset à transcrire, émises par deux témoins encore vivants ayant entendu Mahomet lui-même.

Un des problèmes du Coran résulte de ses contradictions internes. Un même sujet est traité dans diverses sourates, sous des aspects différents, et parfois contradictoires. C'est pourquoi il faut connaître le principe des

abrogeants-abrogés (*al-nasikh wal-mansoukh*) : les versets postérieurs annulent les versets les plus anciens, lorsqu'ils se contredisent : quelque 235 versets seraient ainsi abrogés. Les versets qui prêchent la tolérance dans la période mecquoise sont ainsi, dans une large mesure, abrogés par les versets qui prônent la violence et l'intolérance, comme les versets révélés à Médine. Cette règle a été édictée au XI^e siècle (années 400 de l'Hégire) pour mettre un terme aux interprétations multiples du texte. Elle concerne les contradictions internes du Coran et des hadith, mais en principe, les hadith ne peuvent pas modifier le Coran. Cette règle figure dans le Coran lui-même : « Quand Nous remplaçons un verset par un autre - et Dieu sait mieux ce qu'Il fait descendre - ils disent : "Tu n'es qu'un menteur". Mais la plupart d'entre eux ne savent pas. » (XVI, 101) et « Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable. Ne sais-tu pas qu'Allah est Omnipotent ? » (II, 106). Mais cette règle ne s'applique en aucune manière aux textes plus anciens reconnus par le Coran comme la Genèse, le Pentateuque et même les Évangiles : « Après les prophètes, nous avons envoyé Jésus pour confirmer le Pentateuque, nous lui avons donné l'Évangile qui est le flambeau de la foi » (V, 46). Ce verset lui-même n'est abrogé par aucun autre qui lui serait postérieur.

Les abrogations les plus connues concernent les Juifs et les Chrétiens. Mahomet donne au Pentateuque et à l'Évangile une place prééminente. Il en résulta d'abord une certaine tolérance : « Parmi les Juifs et les Chrétiens, il y en a qui croient en Dieu et aux livres envoyés à vous et à eux, qui s'humilient devant Dieu et ne vendent point les signes pour un vil prix, ils trouveront la récompense auprès de Dieu » (III, 198 & 199). Mais ces deux sourates sont abrogées par la sourate IV, 151. Les Juifs et Chrétiens ne reconnaissent pas Mahomet comme prophète et donc : « voilà les vrais mécréants ». Et plus loin : « Nous les avons maudits et endurci leurs cœurs : ils détournent les paroles de leur sens et oublient une partie de ce qui leur a été rappelé (V, 13). Enfin : « Le Christ est fils

d'Allah. Telle est leur parole provenant de leurs bouches. Ils imitent le dire des mécréants avant eux. Qu'Allah les anéantisse ! » (IX, 30).

Les exégètes musulmans disent que l'évolution des prescriptions du Coran ne signifie nullement qu'Allah ait pu se tromper, mais seulement qu'il les adapte avec le temps comme le médecin adapte les médicaments à l'évolution de la maladie. C'est là une drôle de justification ! Changer de médicaments, et radicalement comme les changements du Coran, révèle plutôt une profonde erreur de diagnostic !

Chapitre 2

Jésus de Nazareth

Le Coran condamne explicitement l'idée de Trinité Divine : « ne dites point : il y a Trinité » (IV, 169), mais surtout la forme humaine de trinité retenue par les sectes dont nous avons parlé, en y incluant la Vierge, assimilée à la déesse Vénus qu'il s'agissait de maintenir dans un milieu resté très attaché aux croyances gréco-romaines.

L'hérésie du docétisme est celle qui influença le plus le Coran. Comme nous avons vu, cette hérésie niait la nature humaine de Jésus de Nazareth. Mahomet reprit la thèse de remplacement de Jésus par un autre sur la Croix, mais en niant au contraire la nature divine de Jésus « Ils ont dit : nous avons fait mourir Jésus. Ils ne l'ont point mis à mort, ils ne l'ont point crucifié ; un corps fantastique a trompé leur barbarie. Ils n'ont point fait mourir Jésus, Dieu l'a élevé à lui parce qu'il est puissant et sage » (IV, 156). Pourtant la sourate III, 48 affirme que « Dieu dit à Jésus : Je te ferai subir la mort ». Or, Jésus a été élevé à Dieu vivant comme Élie. Toutes les interprétations islamiques concordent sur ce point.

Une des interprétations islamiques est que des anges sauvèrent Jésus par une lucarne et l'emmenèrent au ciel : « et Dieu jeta la ressemblance de Jésus sur un de ses disciples du nom de Serges. Ce dernier avait, semblait-il à la demande de Jésus qui lui avait promis une place à ses côtés au paradis, accepté de prendre sa ressemblance et de se sacrifier pour lui.

On captura donc Serges, croyant que c'était Jésus. Certains disent que c'est Judas qui fut capturé et crucifié, Allah sait mieux ».

Au chapitre 216, un texte anonyme, dit de Barnabé, explique comment Judas remplaça Jésus : « Judas fit irruption le premier dans la pièce d'où Jésus avait été enlevé et où dormaient les onze. Alors, l'admirable Dieu agit admirablement : Judas devint si semblable à Jésus par son langage et dans son visage que nous crûmes que c'était Jésus....Les soldats s'emparèrent de Judas et le ligotèrent non sans dérision, car il niait la vérité qu'il était Jésus ». Ce texte, probablement du XI^e siècle, est d'origine musulmane et, d'ailleurs, il cite nommément Mahomet.

Le Coran place Jésus de Nazareth parmi les plus grands prophètes. En particulier : « Chante la gloire de Marie qui conserva sa virginité intacte. Elle et son fils furent l'admiration de l'Univers » (XXI, 91). Le Coran précise que non seulement : « Nous avons accordé à Jésus fils de Marie la puissance des miracles » (II, 81), mais aussi : « Dieu l'a élevé à lui parce qu'il est puissant et sage » (IV, 156). Mahomet lui-même n'a bénéficié d'aucune de ces grâces immenses. Il aurait bien soulagé une douleur oculaire de son gendre Ali, mais aucun miracle ne figure dans le Coran ni n'a été rapporté par ses fidèles. De plus, il est mort et a été enterré à l'endroit même de sa mort à La Mecque. Il faut noter au passage que Mahomet fait état de miracles de Jésus de Nazareth, comme donner la vie à un oiseau en argile (III, 43), qui sont rapportés par des évangiles apocryphes hérétiques condamnés depuis l'origine par les Conciles.

Bien plus, on ne trouve nulle part, ni dans les, ni dans les Actes des apôtres, ni dans les Lettres, une quelconque allusion à une annonce par Jésus de Nazareth de la venue d'un autre prophète après lui. Une telle annonce est également absente dans tous les Évangiles apocryphes à l'exception de l'Évangile de Barnabé. Or, cet apocryphe est largement postérieur aux autres. L'Évangile de Barnabé conserve la pratique de la circoncision abandonnée par les Chrétiens dès l'époque des Apôtres. La

première mention de l'Évangile de Barnabé date du VII^e siècle. Il est donc antérieur. On pense que les auteurs des versions dont on conserve des copies très largement postérieures évidemment, se soient inspirés d'un texte plus ancien. Ces copies seraient tirées d'un texte attribué à des Musulmans. Il est utilisé par les Musulmans pour justifier ce que prétend Mahomet dans son Coran : « Je suis l'apôtre de Dieu, disait Jésus, fils de Marie, à son peuple. Je viens confirmer le Livre qui m'a précédé et vous annoncer la venue du prophète qui me suivra et dont le nom est Ahmed. » (LXI, 6). Jésus de Nazareth a annoncé son retour à la fin des temps. Mahomet (Ahmed) ne prétendit nullement être le Christ de retour à la fin des temps. L'Univers existe encore ! Jésus de Nazareth a annoncé, bien au contraire, la venue de faux prophètes. On peut dire devant l'étendue des invasions, des massacres, des horreurs islamistes, que Mahomet est le plus grand des faux prophètes.

Curieusement, le Coran prend une position rationaliste sur la nature divine du Christ. Il se heurte à la nature divine du Christ, pourtant annoncée par les prophètes dont Mahomet admet la valeur. Sa conviction est que cette nature a été inventée par les disciples du Christ. Il pousse la logique à l'absolu : il ne peut y avoir qu'un seul Dieu. Il refuse finalement le mystère de l'unicité de Dieu, du Fils et de l'Esprit Saint. Sous cet aspect, le Coran est donc une forme d'hérésie rationaliste. Nous verrons à quel point la religion catholique est irrémédiablement incompatible avec le rationalisme et donc avec l'Islam. La position de Mahomet est plus ouverte que celle des philosophes grecs de l'Aréopage rencontrés par saint Paul, car il admet les miracles et la résurrection des corps.

Chapitre 3

Les infidèles

Les Arabes se sont montrés, au début, plutôt conciliants avec les Juifs et les Chrétiens. En particulier, lors de la prise d'Édesse en 640, ils laissèrent aux Chrétiens leurs églises et d'abord la basilique Sainte-Sophie qui fut, par la suite, rasée par les Turcs.

Les Arabes musulmans méprisaient profondément les athées, les plus profonds des infidèles. Ils massacrèrent impitoyablement, sans retenue ni merci, les Bouddhistes d'Inde. Les Bouddhistes se prosternaient devant des images et des dieux de pierre. Ce sont les pires ennemis de l'Islam. Le Prophète n'a-t-il pas écrit : « Tu n'adoreras pas des idoles de pierre » ? Aucune sourate postérieure ne fait la moindre allusion à une quelconque commisération à l'égard des athées. En conséquence : « Quand vous rencontrez des infidèles, tuez-les jusqu'à en faire un grand carnage et serrez les entraves des captifs que vous aurez faits » (XLVII, 4). C'est pourquoi, les Arabes, lorsqu'ils envahirent l'Inde, ne se sentirent jamais coupables de tuer tant de Bouddhistes. Au contraire, c'était une obligation, un devoir sacré. Les massacres perpétrés par les Arabes en Inde sont sans parallèle dans l'Histoire mondiale. Plus dramatiques encore que l'holocauste des Juifs par les nazis, ou le massacre des Arméniens par les Turcs au XX^e siècle. Il ne resta de la plus belle et la plus prospère cité de l'Inde que quelques ruines fumantes. Un de ces féroces conquérants s'appelait Babour, illustre pour ses

massacres. Babour ne cachait pas que son but final était la destruction ou l'esclavage total des habitants de l'Inde qu'il appelait les « Hindous ». L'Hindu Kush perpétue la mémoire de ce génocide puisque ces mots signifient littéralement « massacre des Hindous ». Les sultans Bahmani, qui gouvernaient en Inde centrale, s'étaient fixé un quota de 100 000 « Hindous » par an et semblent s'y être tenus. Mais en 1399, le célèbre Tamerlan fit mieux, il tua 100 000 « Hindous » en une seule journée, un record. Le Bouddhisme devait d'ailleurs disparaître d'Inde, son pays d'origine, après cette épouvantable hécatombe.

Les réactions islamistes s'appuient toujours sur des interprétations littérales et violentes des sourates du Coran. Ainsi, la règle abrogeants-abrogés (al--nasikh wal-mansoukh) les oblige à tuer les Chrétiens : « Ceux qui disent que Dieu c'est le messie le fils de Marie sont des infidèles » (V, 19) et « quand vous rencontrez des infidèles, tuez-les jusqu'à en faire un grand carnage » (XLVII, 4). Il semble pourtant que les islamistes les moins violents puissent faire preuve d'indulgence à l'égard des Chrétiens pratiquants puisqu'ils ont récemment libéré des otages d'abord menacés de mort, en les voyant prier.

La violence est inscrite dans l'Histoire même de L'Islam. Mahomet lui-même a passé sa vie à combattre, le sabre à la main, les Arabes infidèles. Ses successeurs n'ont jamais cessé d'étendre l'emprise de l'Islam par les armes. Mais, il est économiquement absurde de massacrer les habitants des peuples battus. Plutôt que de les tuer, les Arabes ont taxé les Chrétiens et les Juifs et les ont écartés de toutes les fonctions publiques en leur laissant la liberté de culte, mais aussi souvent, ils les ont réduits en esclavage, surtout en Afrique noire, et ce jusqu'au XX^e siècle.

Il est vrai qu'ils ne cherchaient pas à convertir par la violence. Ils n'ont pas massacré les « Hindous » pour les convertir, mais parce qu'ils adoraient des statues et qu'ils ne les considéraient pas accessibles à l'Islam. Ils n'ont pas envahi le Maghreb et l'Espagne avec l'intention de

convertir les Chrétiens par la force. Ce sont les contraintes sociales et fiscales qu'ils imposaient aux non Musulmans qui les amenèrent progressivement à se convertir pour s'intégrer à la vie politique et économique. Les non-croyants, des mécréants, les *kafir*, et les associateurs trinitaires qui vivent dans les pays musulmans doivent appliquer la loi de l'Islam. Ils ne sont pas contraints de se convertir, mais ils doivent payer la *djizîa*, la capitation des dhimmis, et respecter de nombreuses règles sociales : ne pas porter d'arme, ne pas chevaucher un cheval, ne pas construire de nouveaux lieux de culte, ne pas élever la voix lors de cérémonies ou ne pas ressembler aux Musulmans dans leur habillement.

Le fait est que les Chrétiens ont pratiquement disparu des pays occupés par les Arabes et les Turcs, eux-mêmes, d'ailleurs, historiquement beaucoup plus violents. Au passage, il faut rappeler que les Arabes et les Turcs étaient des envahisseurs. Ils n'ont toujours représenté qu'une partie infime de la population des contrées qu'ils ont soumises. C'est ainsi que l'immense majorité des habitants d'Afrique du Nord ne sont nullement des Arabes, mais des descendants des populations berbères d'origine, avec d'ailleurs un important apport d'Europe Occidentale. Les Arabes, comme les Juifs, sont des Sémites dont l'origine fait l'objet de débats houleux. Il n'en reste pas moins que leur origine blanche, généralement admise, est nettement plus marquée que chez les Berbères.

Mais le plus affligeant est la violence extrême dont les Musulmans ont fait et font toujours preuve à l'égard de leurs coreligionnaires qu'ils pensent hérétiques. Dès la mort de Mahomet, l'Islam a éclaté en une multitude de sectes. C'est la conséquence irrémédiable de l'absence de toute autorité religieuse. Ce syndrome islamique a eu les mêmes conséquences un millénaire après Mahomet pour les Protestants, divisés dès le départ. Calvin rencontra des hérétiques de sa propre doctrine de son vivant et fit brûler Michel Servet, son ennemi le plus acharné.

La violence des luttes entre Musulmans n'est nullement en proportion de l'importance des différences d'interprétation des textes. Il n'y a pratiquement pas eu de répit entre les massacres, sauf peut-être après l'invasion des Turcs seldjoukides sunnites qui fut l'occasion d'épouvantables hécatombes de Musulmans chiites au XI^e siècle. La paix régna quelque temps par la terreur. L'inverse se produisit lorsque les Turcs ottomans chiites envahirent le Moyen-Orient et l'Égypte deux siècles plus tard. Les survivants se cachèrent en attendant des jours meilleurs... qui ne sont jamais arrivés.

Les Musulmans rejettent cette même violence sur les Chrétiens en citant un passage de l'Évangile : « N'allez pas croire que je sois venu apporter la paix sur la terre, je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive » (Saint Matthieu 10. 34). Les empereurs et rois d'Occident et de Constantinople ont envahi plus d'une fois des territoires d'infidèles avec l'intention de les amener à la foi chrétienne. Charlemagne a ainsi battu les Saxons. Jésus de Nazareth voulait-il parler de cet usage du glaive ? Il suffit de lire les lignes qui suivent pour comprendre sans aucune ambiguïté que ce glaive est celui des ennemis de la foi chrétienne. Et l'Histoire vient en faire la preuve par les innombrables martyrs massacrés depuis les Romains jusqu'à nos jours encore et justement dans les pays musulmans où les Chrétiens sont livrés sans défenses aux crimes des Islamistes. Le glaive évoqué par le Christ est celui qui se lève contre ses disciples. Les Chrétiens rencontrèrent et rencontrent encore une profonde opposition voire la haine. Bien plus, de multiples hérésies les firent lutter entre eux, parfois avec violence.

Chapitre 4

Les commandements

Bien que l'Évangile de Jésus de Nazareth soit qualifié par Mahomet de « flambeau de la foi », le croyant musulman n'est nullement astreint à en appliquer les commandements. Les commandements de l'Évangile sont annulés et remplacés par ceux du Coran qui leur consacre 53 versets répartis dans 18 sourates. À l'exception des commandements purement religieux comme le jeûne du Ramadan, les cinq prières quotidiennes, l'aumône et le pèlerinage de La Mecque, les commandements du Coran ne concernent que des actes de la vie civile. Les commandements essentiels sont très proches du décalogue du Pentateuque. Les multiples interdits du Coran sont un retour presque complet aux interdits juifs donnés dans l'Ancien Testament, complété par la Mishna et le Talmud. Le Coran comporte donc un véritable Code civil. La caractéristique de ce droit civil musulman est de différencier les hommes des femmes, depuis leur enfance et l'éducation, jusqu'à leur mort et les successions en passant par le mariage et le divorce : Sourate IV-38 : « Les hommes sont supérieurs aux femmes, les femmes vertueuses sont obéissantes et soumises ; vous réprimanderez celles dont vous avez à craindre l'inobéissance, vous les battrez ». L'infériorité des femmes se traduit, en particulier par une valeur inférieure de leurs témoignages, des droits inférieurs dans les successions. Une femme répudiée n'a droit à rien en dehors de la dot reçue de ses parents et dont elle conserve la propriété pour vivre.

Les peines appliquées aux péchés, qui consistent en non-respect du code, sont précisées également par le Coran qui est donc également un Code pénal. Même le blasphème relève du civil. Il comporte également quelques règles qui sont une ébauche de Code du commerce.

On peut citer un exemple d'interdit assez curieux qui n'est pas formellement dans l'Ancien Testament. La sourate V, 92 interdit le vin : « Ô les croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous-en, afin que vous réussissiez ». Comment donc se trouver ivre comme l'énonce la sourate IV, 46 : « ne priez pas lorsque vous êtes ivres ; attendez que vous puissiez comprendre les paroles que vous prononcez » ? Il s'agit sans doute ici d'un des nombreux cas de sourate abrogée. Le vin est la boisson du paradis et là, il ne rend pas ivre ! (LXXXIII, 25 et bien d'autres aussi).

Bien entendu, la loi d'amour de Jésus de Nazareth n'est pas reprise par le Coran ! Aimez ses ennemis est complètement irrationnel. Le huitième commandement de l'Église Catholique : *La médisance banniras et le mensonge également*, résulte de la loi d'amour du prochain. Il n'existe pas sous cette forme dans l'Ancien Testament qui se limite au faux témoignage, un cas particulier du mensonge : *Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain*. Il en est de même dans le Coran.

D'ailleurs, pour l'Islam la notion de pureté, liée au péché, est semblable à celle des Pharisiens, en totale opposition à l'Évangile : « Ce qui sort de l'homme, c'est cela qui le rend impur. Car c'est du dedans, du cœur de l'homme, que sortent les pensées perverses : inconduite, vols, meurtres, adultères, cupidités, méchancetés, fraude, débauche, envie, diffamation, orgueil et démesure. Tout ce mal vient du dedans, et rend l'homme impur. » (*Saint Marc 7, 14-23*). Pour l'Islam, il y a seulement des manquements aux lois coraniques. Il faut se laver physiquement avant les prières et

lors du pèlerinage à La Mecque. Les manquements sont punis par des sanctions, physiques dans quelque cas, comme la lapidation ou la section des mains, mais ne concernent en rien le salut éternel qui est totalement acquis aux prédestinés : Allah l'a voulu. C'est ce qui a conduit beaucoup de sectes musulmanes au fatalisme si répandu qu'il est souvent considéré comme une caractéristique de l'islam.

La miséricorde d'Allah, Al-Rahmâne Al-Rahim, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux, est un leitmotiv du Coran. La miséricorde est d'abord la tendresse que doivent éprouver les êtres vivants, hommes ou chameaux, les uns envers les autres ; « celui qui est fort a pitié de celui qui est faible, il l'aide et le protège contre son mal ». Un hadith ajoute : « L'exemple des croyants dans leur amitié, leur compassion réciproque et leur sympathie, est comme le corps, si un de ses membres souffre, le corps entier souffrira aussi en restant éveillé et fiévreux ».

La miséricorde semble s'opposer à la prédestination et au fatalisme, puisque Allah pourrait pardonner ! Pourtant, la miséricorde d'Allah, même si elle concerne tous les êtres de sa création, ne s'adresse finalement qu'aux croyants prédestinés, seuls acceptés au paradis. Cette miséricorde est donc fondamentalement opposée à la miséricorde divine de la Chrétienté, qui vise exclusivement le salut éternel, l'accès au paradis. Le Dieu des Chrétiens n'a qu'un seul désir : accueillir au Ciel tous les hommes qui acceptent de se convertir. Au contraire, Allah rejette dès la naissance tous ceux qu'il n'a pas prédestinés au paradis et d'abord les infidèles.

Si les croyants sont jugés sur leurs actes, si le jihadiste qui se fait tuer pour être martyr et aller au paradis, agit certainement selon sa propre volonté, il ne s'agit nullement libre arbitre. L'ambiguïté n'est qu'apparente. « Allah vous a créé vous et vos actes. » (*Sourate 37-94. Les rangés*). Le libre arbitre n'existe pas dans l'islam, puisque l'acte humain répond au plan d'Allah conçu avant toute origine. Comme toujours dans le

Coran, on trouve des sourates contradictoires. Les sourates VI verset 35 « Si Dieu voulait, ils les réuniraient tous sur un même chemin » et XXXII verset 13 : « Si nous avions voulu, nous aurions donné à toute âme la direction de son chemin » laissent envisager un certain libre arbitre puisqu'il semble qu'ainsi le chemin ne soit pas imposé, mais d'abord il ne s'agit que du chemin vers le paradis. Ensuite, elles sont abrogées par les sourates ultérieures XXXVI verset 6 : « notre sentence a déjà été prononcée » et XXXV verset 9 : « Dieu égare qui il veut et dirige celui qu'il veut ».

Ces précisions nous amènent aux questions : quel est l'espoir et quelle est l'espérance du bon Musulman ?

Mahomet annonce la fin du monde après des signes éloignés, des signes intermédiaires et des signes proches ou majeurs. Tout doit disparaître.

« Que périsse l'homme ! Qu'il est ingrat ! De quoi [Dieu] l'a-t-Il créé ? D'une goutte de sperme, Il le crée et détermine (son destin) : puis Il lui facilite le chemin; puis Il lui donne la mort et le met au tombeau; puis Il le ressuscitera quand Il voudra » (LXXX, 17-22). Dans le vocabulaire islamique, le terme "*Quiyâmah*" se réfère à la Fin du monde, qui aura lieu au moment où l'Ange *Isrâfil*, obéissant à l'ordre d'Allah, soufflera dans la Trompe. Cela produira un son terrible, qui fera trembler la Création entière. « Ô hommes ! Craignez votre Seigneur. Le séisme [qui précédera] l'Heure est une chose terrible. Le jour où vous le verrez, toute nourrice oubliera ce qu'elle allaitait, et toute femelle enceinte avortera de ce qu'elle portait. Et tu verras les gens ivres, alors qu'ils ne le sont pas. Mais le châtement d'Allah est dur » (XXII, 1-2). « Tout ce qui est sur elle [la terre] doit disparaître, [Seule] subsistera La Face [*Wajh*] de ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse » (LV, 26-27).

L'Humanité dans son ensemble n'a donc aucun espoir. L'homme lui-même reste dans l'attente de l'instant fatidique qui, d'ailleurs, ne le

concernera sans doute pas. Dans cette attente, l'homme peut cependant : « désirer la récompense de ce monde, nous la lui accorderons, nous accorderons aussi celle de la vie future » (III, 139). Pourtant, « la vie d'ici-bas n'est qu'une jouissance trompeuse » (III, 182) et la vie de l'homme est déterminée par la volonté divine. « Je n'ai aucun pouvoir sur ce qui m'est utile ou nuisible, sinon autant que cela plaît à Dieu » (X, 50). Pourtant : « Dieu ne changera point ce qu'il a accordé aux hommes, tant qu'ils ne changeront pas les premiers » (XIII, 12). Mais comment peuvent-ils changer de leur plein gré si « Nous avons attaché à chaque homme son sort à son cou » (XVII, 14) ? C'est la négation la plus brutale de toute forme de libre arbitre.

Non seulement l'espoir, dans le sens retenu dans ce livre, est ainsi un mot dénué de sens pour un Musulman, mais le bon Musulman n'a pas même l'espoir d'améliorer son sort sur cette Terre. C'est un fatalisme brutal. Bien plus, le libre arbitre est en complète contradiction avec le statut de la femme dans l'Islam.

Chapitre 5

Les femmes

« Les femmes sont votre champ, cultivez-le de la manière que vous entendrez » (II, 223), et bien sûr : « Les hommes sont supérieurs aux femmes, les femmes vertueuses sont obéissantes et soumises ; vous réprimanderez celles dont vous avez à craindre la désobéissance, vous les battrez » (IV, 38). L'infériorité de la femme se traduit dans les articles juridiques du Coran. Le Coran rend le témoignage de l'homme égal à celui de deux femmes. De plus, la majorité des juristes musulmans soutiennent que le témoignage de la femme n'est pas recevable dans le cas de crimes majeurs et dans des affaires faisant intervenir la loi du talion. Parallèlement, les femmes musulmanes ne peuvent hériter que de la moitié des parts des hommes. Enfin, les femmes ont peu de chances d'échapper à l'Enfer : Haddith 45 du chapitre Foi, Piliers et assises de l'Islam : « D'après `Abd-allâh ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit : "Ô femmes qui sont ici assemblées, faites l'aumône et sollicitez plus fréquemment le pardon d'Allah, car j'ai vu que vous formerez la majeure partie des gens de l'Enfer". Une femme sage parmi les assistantes s'exclama : "Et pourquoi cela, ô Envoyé d'Allah ?" - "C'est, répondit-il, que vous multipliez vos malédictions et que vous êtes ingrates envers vos époux. Je n'ai vu parmi les êtres faibles en intelligence et en religion personne qui, mieux que l'une de vous, fasse perdre l'esprit à un homme sensé". - "En quoi, reprit-elle, ô Envoyé d'Allah, consiste le défaut de notre intelligence et de notre religion ?" -

"Le témoignage de la femme équivaut seulement à la moitié de celui d'un homme... cela tient du défaut de l'intelligence, répliqua le Prophète ; et puis, quand elles ont leurs menstrues, les femmes ne cessent-elles pas de prier et de jeûner pour des nuits. Eh bien ! C'est en cela le défaut de leur religion".»

La question du droit des femmes à l'éducation est un sujet plus délicat. Le Coran, bien sûr, ne parle que de l'éducation à la connaissance du Coran. C'est une obligation tant pour les garçons que pour les filles. Mais, prendre argument de cette obligation pour affirmer que le Coran et des Hadiths encouragent l'éducation générale des filles constitue véritablement une escalade sémantique. Logiquement, puisqu'il ne s'agit pas d'une obligation coranique, l'éducation des filles, hormis la connaissance du Coran, relève d'une décision des hommes : « Cultivez-les comme vous l'entendrez ». C'est de ce principe fondamental du Coran que résultent les excès islamistes du XXI^e siècle.

Chapitre 6

Les esclaves

Cependant la pire condition dans le monde musulman était, il y a encore peu de temps, celle des esclaves. Il subsisterait d'ailleurs des esclaves dans certains pays musulmans particulièrement arriérés. Pourtant le Coran ne stipule aucune règle contre les esclaves. Bien au contraire, la sourate 24-33 La Lumière, pousse les propriétaires à affranchir leurs esclaves. Il n'en reste pas moins que les esclaves sont dans le Coran des êtres inférieurs aux femmes.

Mais, la réalité du monde musulman a été bien plus atroce que les textes auraient dû laisser apparaître. Les estimations les plus précises donnent un nombre d'esclaves noirs d'Afrique enlevés par les Arabes musulmans nettement plus élevé que les enlèvements par les Européens. Or, les Noirs ont non seulement survécu assez largement aux transferts aux Amériques, mais ils se sont multipliés. Dans les pays musulmans, ils ont totalement disparu. Mis dans l'impossibilité de procréer, ils ont été éliminés dès lors qu'il ne pouvaient plus servir leurs maîtres. Ce drame ne résulte pourtant nullement du Coran.

Chapitre 7

La culture

Il pourrait paraître surprenant que le monde musulman ait pu s'intéresser à la médecine. Pourquoi aller contre la maladie si c'est Dieu qui l'a voulue ? Cette préoccupation, liée à l'espoir d'une vie humaine meilleure, est pourtant totalement absente chez Mahomet et même entièrement contraire à ses principes. Il faut, semble-t-il, distinguer trois périodes dans l'Histoire à ce sujet. La première période est l'invasion arabe de pays sous influence gréco-latine. Les Grecs avaient des systèmes sociaux, et des hôpitaux en particulier, très développés. Ils ont été repris et étendus par les Romains. Il s'agissait de lieux d'hébergement publics, comme le Prytanée ou les Asklepieions, temples d'Asclépios, ainsi que les infirmeries militaires romaines. Les Arabes n'ont pas détruit ces établissements ni interdit la pratique de la médecine qui continua à se développer jusqu'au IX^e siècle.

La seconde période a été marquée par les invasions violentes des Turcs musulmans, venus d'Extrême-Orient, à partir du IX^e siècle. Ils avaient auparavant ruiné la Chine. L'invasion des Turcs Seldjoukides s'accompagna d'une réaction islamique sans précédent. Ils brûlèrent en particulier les 500 000 volumes de la bibliothèque d'Alexandrie. Fort heureusement, sous l'instigation de Cassiodore, dès 536, une bibliothèque avait été créée à Rome, mais la guerre byzantine l'obligea à transplanter sa bibliothèque dans son monastère de Vivarium, dans son

domaine de Squillace, en Calabre, à l'extrême-sud de l'Italie. En véritable visionnaire, il avait pressenti le rôle qui allait être dévolu aux monastères au cours des siècles suivants, comme vecteurs de la continuité intellectuelle. Il comprit également qu'il fallait traduire les Grecs passés maîtres dans l'exégèse, la philosophie et les sciences, pour pouvoir les transmettre. Cette bibliothèque fut épargnée par l'invasion des Lombards et transférée au Latran à Rome. C'est ainsi que furent sauvés les grands textes des philosophes et médecins grecs dont les manuscrits plus anciens furent anéantis par les Islamistes turcs à Alexandrie. Dès le IV^e siècle, Chalcidius avait traduit le Timée de Platon en latin et sa traduction fut copiée sans cesse jusqu'au XVI^e siècle. Saint Augustin utilisait la traduction latine de Platon par Victorinius, célèbre rhéteur à Rome du IV^e siècle. Le sénateur Romain Boèce (Rome 480--Pavie 524) traduisit également les œuvres de Platon et d'Aristote en latin. Il vivait un siècle avant Mahomet. Il faut aussi mentionner saint Isidore de Séville (560-636) qui publia un compendium des thèses de tous les philosophes grecs. Il avait nécessairement sous la main les textes qu'il a résumés et en particulier les œuvres de Boèce.

Les héritiers de Voltaire, essentiellement les Francs-Maçons en France, sont les principaux artisans et défenseurs de la thèse de l'origine musulmane de la connaissance de la philosophie grecque en Occident. Ce n'est que pour appuyer les Voltairiens que, très récemment, on a entendu des Imams soutenir cette thèse pensant justifier l'Islam aux yeux des Occidentaux. L'Islam est totalement hermétique à la philosophie. Les sultans et autres califes ne se privèrent jamais de faire exécuter les philosophes influents qui risquaient d'entraîner une dérive de l'Islam.

Le drame de l'invasion turque marqua l'arrêt de toute activité intellectuelle dans les pays musulmans et de la médecine en particulier. Ce n'est qu'au XIX^e siècle que l'arrivée des Occidentaux permit aux habitants des pays musulmans d'avoir accès à la médecine et donc à un

certain espoir de vivre mieux pour le temps présent. Cette troisième période s'achève au début du XXI^e siècle avec la radicalisation meurtrière des Islamistes. Une forme indirecte d'espoir aura eu la vie courte.

Chapitre 8

Le Paradis

Comme par compensation à l'absence d'espoir en ce monde, Mahomet expose, avec une insistance troublante, l'espérance de l'homme dans l'Au-delà. Le paradis est décrit dans près de 300 versets de 36 sourates des 114 du Coran.

La première remarque qui s'impose est l'absence totale d'Allah dans le paradis décrit par le Coran. Il y a une rupture complète avec la Bible. Et bien davantage avec l'Évangile. L'espérance du Chrétien est de monter au Ciel non seulement pour voir Dieu, mais participer à son existence même : dans sa première lettre aux Corinthiens, saint Paul a l'audace de leur dire : « Vous êtes [le] Corps du Christ ».

Le Coran affirme au début : « C'est auprès d'Allah qu'il y a la plus belle récompense » (sourate 3-195, La famille d'Imram). L'influence biblique est évidente, mais ce passage est abrogé par les sourates plus tardives. À vrai dire, il n'y a contradiction que sur le sens donné à « auprès ». Allah est en fait au-dessus du paradis. Et il se montre aux prédestinés qui ont eu accès au paradis : « Ce jour-là, il y aura des visages resplendissants qui regarderont leur Seigneur » (sourate 75-22 et 23 La résurrection). Pour en savoir plus, il faut examiner les Hadiths. On apprend qu'il y a au paradis des heures réservées à la prière, comme sur Terre. Le ressuscité s'adresse à Allah. Mais, comme la prière du Musulman sur Terre, il ne s'agit

nullement d'une rencontre personnelle avec Allah. La prière du Musulman est la récitation de textes coraniques sans la moindre pensée personnelle. La prière du Musulman n'est qu'une forme humanisée du moulin à prières des bouddhistes tibétains.

D'autres Hadhiths précisent la fréquence des apparitions du visage d'Allah au-dessus du paradis en fonction du niveau du sauvé. Car tous ne sont pas égaux au paradis. Il y a différents degrés. Les Sahîh Al Bukhari et Muslim révèlent dans le Hadith d'ibn 'Umar : « Le plus élevé [en degré] d'entre eux est celui qui regarde Le Très-Haut deux fois par jour. »

Mais, au paradis, le bon Musulman va passer le plus clair de son temps, l'éternité, à accomplir ses fantasmes les plus humains et d'abord ceux du sexe et du ventre. Le paradis de l'Islam est un antre de luxure avec beuveries et parties fines, essentiellement pédophiles, dans un cadre idyllique digne des plus grands palaces de notre bas monde.

Le paradis est promis « à ceux qui ont cru et pratiqué les bonnes œuvres » (29-58). Tous ces versets évoquent un jardin arrosé de fleuves. C'était évidemment le rêve pour des nomades du désert. Mais en dehors du pardon des péchés, évoqué une seule fois dans la sourate 57-17, les délices de l'Éden sont de nature très humaine et ils ne semblent destinés qu'aux hommes auxquels sont promis dans la « demeure éternelle, jardins arrosés par des fleuves, des femmes exemptes de souillure » (3-13 par exemple), au milieu « de sièges ornés d'or, d'aiguières remplies de vins exquis, de lits élevés, de vierges du paradis créées par une création à part et parmi eux circuleront des garçons éternellement jeunes » (56-12 à 39), un paradis pour les pédophiles, ou encore : « Les fidèles serviteurs de Dieu recevront certains dons précieux, des fruits délicieux et ils seront honorés dans les jardins des délices, se reposant sur des sièges. On fera courir à la ronde la coupe remplie d'une source d'eau limpide et d'un goût délicieux qui ne les enivrera pas. Ils auront des vierges aux grands

yeux noirs au regard modeste et au teint éclatant semblable à celui d'une perle dans sa coquille » (37-39 à 48). D'autres sourates promettent des positions plus confortables que les sièges : « ils s'y reposent accoudés sur des divans ; ils n'éprouveront ni la chaleur du soleil ni les rigueurs du froid » (76-12 à 22). Le paradis de Mahomet a l'air climatisé. Ils vêtiront des vêtements luxueux : « ils s'y pareront de bracelets d'or, se vêtiront de robes de soie et de satin » (18--30). Et enfin, ils pourront boire du vin à satiété (58-25).

On pourrait croire qu'au moins leurs femmes pourront avoir accès au paradis : « Les héritiers du paradis seront remplis de joie. En compagnie de leurs épouses, ils se reposeront dans l'ombrage, appuyé sur des sièges » (36--55 & 56). Mais il leur faut rapidement déchanter. Ce ne sont pas leurs femmes de ce bas monde. Quelques sourates plus loin la réalité leur est dévoilée : « nous leur donnerons pour épouses des femmes aux yeux noirs » (44-54), ce sont ces « vierges du paradis créées par une création à part » (56-12 à 39), « des filles aux seins arrondis » (78-33) qui leur ont déjà été promises comme nous avons vu. Montaigne les a appelées des « garces ». À cette perspective alléchante pour les obsédés du sexe, s'ajoute l'horreur de la pédophilie. Ces vierges sont-elles majeures ? Et tous ces « garçons éternellement jeunes » (56--12 à 39) ? Des adolescents imberbes ? Est-ce seulement le paradis des homosexuels ? Ou bien aussi le paradis des pédophiles ?

Des passages du Coran sont de nature hérétique à l'égard des principes même énoncés par Mahomet. Il s'agit des passages relatifs à l'ange déchu. La sourate 15-37 « Dieu lui dit Le délai t'est accordé ». C'est la réponse de Dieu à Eblis, l'ange déchu, qui Lui demandait un répit jusqu'à la résurrection des hommes, la fin du monde, pour « comploter contre les hommes sur la Terre, et chercher à les circonvenir tous ». Par la suite, Dieu limite ce pouvoir maléfique à ceux qui suivent Eblis et qui s'égareront » (verset 42). Cet épisode est repris plusieurs fois par la suite, en particulier par la sourate 38-81.

Il est profondément hérétique, même à l'égard du Coran, d'attribuer à Dieu une pensée, une décision, un acte contraires au bien. C'est même, du seul point de vue philosophique, une pure absurdité. C'est bien, pourtant, ce qu'a fait Mahomet en écrivant que Dieu autorise Eblis à faire le mal ! Il a aussi écrit dans plusieurs sourates (en particulier : 30-36, 34-35, 42-10) : que Dieu tantôt « distribue à pleines mains », mais tantôt « mesure le don ». Mais il retire aussi la nourriture selon sa volonté (39-53) et d'ailleurs la « donne à qui il veut » (42-18 et 26). Les malheurs terrestres des hommes viennent en « punition des œuvres des hommes » (30-40). Dieu serait ainsi responsable des malheurs des hommes sur cette Terre et de la mort d'abord : « Dieu vous fera mourir » (30-39) et « il tire vengeance » (30-46), car « il est vindicatif » (39-38). Mahomet reconnaît pourtant que Dieu ne peut « agir iniquement » dans la sourate 29 verset 39. Se venger des infidèles à leur mort est une justice, mais de leur vivant ?

L'identité de la cité terrestre et de la cité de Dieu dans le Coran se mesure par la nature purement humaine et terrestre des bienfaits du paradis. De l'eau, des « garçons éternellement jeunes » et des vierges à volonté, c'est le leitmotiv de Mahomet. Cette identité de nature se traduit par l'assimilation du malheur au mal. Le malheur est lié au monde terrestre, alors que le mal est relatif au salut après la mort. C'est la négation totale du message des Évangiles. Il ne s'agit pas seulement de quelques suppressions ou interprétations erronées. La confusion du malheur et du mal nécessite une annihilation intégrale des Évangiles. Dieu veut le bien de l'homme dans l'au-delà, mais il ne peut en aucune manière accorder ce bien par le malheur de l'homme sur Terre. Bien sûr, Mahomet conseille de « supporter avec patience les maux qui peuvent t'atteindre » (31-16). Mais comment Dieu pourrait-il être considéré comme responsable de ces maux terrestres, des malheurs de l'homme ? Comment pourrait-il seulement vouloir « rendre un homme stérile » (42-49) ? Comment Dieu pourrait-il « ordonner la guerre sainte » (47-22) ? et « avoir des armées sur Terre » (48-4 et 7) ?

Si Dieu est bon et miséricordieux, comme l'affirme sans cesse Mahomet, alors il l'est absolument, car rien de relatif, de limité, ne peut lui être attribué.

Chapitre 9

Vu de l'Occident

Dès la mort de Mahomet, l'Islam s'est divisé en une multitude de sectes qui n'ont jamais cessé de s'entretuer, aujourd'hui encore. Le schisme le plus important est le Chiisme qui ne représente que 15% des Musulmans. Il n'y a pas dans le sunnisme d'autorité institutionnelle fixant une orthodoxie et le Coran a un caractère divin alors que les Chiïtes le prennent pour une œuvre humaine que leurs Imams peuvent expliquer au peuple. Quant au Wahhabisme, limité à l'Arabie Saoudite, c'est un sunnisme puritain. Les Wahhabites prennent le Coran et des hadiths authentiques au sens littéral. Bien que minoritaires, ils considèrent tous les autres Musulmans comme des hérétiques.

Le plus surprenant est que l'Islam ait une réputation pacifiste en Occident. Cette attitude est en réalité récente. Elle date essentiellement des Lumières. On reste confondu devant le jugement de Voltaire (*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations chapitre VII*) : L'Islam est « indulgent et tolérant » alors que le Christianisme est « la plus intolérante et la plus barbare de toutes les religions ». C'est encore aujourd'hui le *credo* des Progressistes et le fondement de la vision maçonnique.

Si le jugement de Montaigne est assez laconique, Pascal a été infiniment plus profond. Les Francs-Maçons devraient méditer Les Essais de Pascal comme contre poison à Voltaire : « Ce n'est pas par ce qu'il y a d'obscur

dans Mahomet et qu'on peut faire passer pour un sens mystérieux, que je veux qu'on en juge, mais par ce qu'il y a de clair, par son paradis, et par le reste ; c'est en cela qu'il est ridicule. Et c'est pourquoi il n'est pas juste de prendre ses obscurités pour des mystères, vu que ses clartés sont ridicules. Il n'en est pas de même de l'Écriture. Je veux qu'il y ait des obscurités qui soient aussi bizarres que celles de Mahomet ; mais il y a des clartés admirables, et des prophéties manifestes et accomplies. La partie n'est donc pas égale. Il ne faut pas confondre et égaler les choses qui ne se ressemblent que par l'obscurité et non pas par la clarté, qui mérite qu'on révère les obscurités. » (598) et la suite « Différence entre Jésus-Christ et Mahomet. Mahomet non prédit, Jésus-Christ prédit. Mahomet en tuant, Jésus-Christ en faisant tuer les siens. Mahomet en défendant de lire, les apôtres en ordonnant de lire. Enfin cela est si contraire que si Mahomet a pris la voie de réussir humainement, Jésus-Christ a pris celle de périr humainement et qu'au lieu de conclure que puisque Mahomet a réussi, Jésus-Christ a bien pu réussir, il faut dire que puisque Mahomet a réussi, Jésus-Christ devait périr. Tout homme peut faire ce qu'a fait Mahomet. Car il n'a point fait de miracles, il n'a point été prédit. Nul homme ne peut faire ce qu'a fait Jésus-Christ. » (599 et 600).

Les émules de Voltaire ont étendu son jugement aux aspects économiques et artistiques. La réalité est que les Arabes ont envahi des pays de haute et ancienne culture, la Perse, la Mésopotamie et l'Égypte. Ils ont bénéficié de leurs connaissances et de leur adresse pendant un siècle ou deux selon les régions. Puis tout s'est écroulé, essentiellement dans le domaine de la pensée. Dès le X^e siècle, tout s'est figé aussi bien en matière de philosophie, d'ailleurs dès lors interdite, qu'en matière de droit et même de théologie. Mais, il en a été de même pour les arts. L'architecture est restée rudimentaire, utilisant essentiellement le bois y compris pour les coupes des mosquées. Seule la décoration est restée un peu vivante auprès des princes désireux de s'entourer des apparences du luxe.

Sur le plan économique, les voies romaines ont immédiatement été abandonnées : les chameaux et les dromadaires remplaçant les chariots romains ne peuvent marcher sur des dalles de pierre. Les thermes ont subsisté jusqu'à leur destruction dans les guerres incessantes entre les sectes islamistes. Ils n'ont jamais été reconstruits. Seul le service des postes aux lettres des Romains a été maintenu pour les besoins exclusifs des armées en lutte permanente.

On a voulu voir dans le développement des villes dans les régions progressivement soumises par les Arabes, un signe de civilisation. La réalité est moins brillante. Une interprétation populaire d'une sourate a repoussé les Arabes dans les villes, laissant les Chrétiens et les esclaves s'occuper de cultiver la terre : « malheur à celui qui pousse la charrue ». Le verset 19 de la sourate 42 (La Délibération) n'est guère moins explicite : « Celui qui veut labourer le champ de l'autre vie en obtiendra un plus étendu, celui qui désire cultiver le champ de ce monde l'obtiendra également, mais il n'aura aucune part dans l'autre ». C'est quasiment un copier-coller du passage de la Bible : « Comment deviendrait-il sage, celui qui tient la charrue, dont toute la gloire est de brandir l'aiguillon et qui mène des bœufs ? » (Ecclésiastique -Siracide 38-25). Un passage de saint Luc pourrait être interprété en ce sens : « Quiconque met la main à la charrue, puis regarde en arrière, n'est pas fait pour le royaume de Dieu. » (saint Luc 9-62). Or, c'est le contraire. Celui qui met la main à la charrue est l'image de l'homme qui veut suivre le Christ. Il doit le faire sans regret !

La propension des Arabes à ne s'occuper que de commerce, correspond à la fois à ce rejet des activités agricoles et au fatalisme qui caractérise la vision islamique populaire, beaucoup plus que leur origine nomade, comme on a pu le dire. Le fatalisme n'est pas vraiment un dogme de l'Islam, mais une interprétation un peu abusive de la prédestination. Ce

fatalisme populaire favorise le moindre effort : pourquoi se donner de la peine puisque tout est fixé à l'avance par Allah ?

Chapitre 10

La cosmologie

Très exactement comme le sera le Thomisme, le Coran est rempli des thèses d'Aristote. Bien entendu, le Soleil tourne autour de la Terre totalement immobile : « N'est-ce pas Lui qui a établi la terre comme lieu de séjour, placé des rivières à travers elle, Lui a assigné des montagnes fermes » (sourate 27 verset 61). Ce qui est confirmé par des hadiths : « Ibn Kathîr a dit : « c'est-à-dire : immobile, qui ne vacille ni ne bouge ni ne tremble avec ses habitants. » Et Al Qurtubî a dit : « c'est-à-dire : des montagnes fermes qui la retiennent et l'empêchent de bouger. » De nombreuses sourates confirment l'immobilité de la Terre et la rotation du Soleil et de la Lune autour de la Terre, chacun sur son orbite : (sourate 21 versets 34) « c'est Dieu qui a créé la nuit et le jour, le soleil et la lune. Chacun [de ces derniers] navigue dans une sphère. »

Le Coran reprend intégralement la théorie cosmologique d'Aristote. La Terre est le centre du monde et est entourée des sept orbites ou cieux qui portent le Soleil et les Planètes : « Dieu est celui qui a créé pour vous tout ce qu'il y a sur terre, puis s'est tourné vers le ciel et y a parachevé sept Univers. » (Sourate 2-29 : Al-baqarah), « Dieu a créé les sept cieux disposés par couches s'enveloppant les unes les autres » (Sourate 71-14 : Noé) et « c'est Dieu qui a créé les sept cieux et autant de terres » (Sourate 65-12 : Le divorce).

Il ne s'agit pas d'une malheureuse coïncidence, car dans le domaine biologique, Mahomet reprend aussi, tout comme Saint Thomas d'Aquin, les théories d'Aristote. Le sperme de l'homme est l'unique source de la reproduction de l'homme : « D'une goutte de sperme, Il le crée et détermine son destin : puis Il lui facilite le chemin. » (LXXX, 17-22). « (L'homme) n'était-il pas goutte de sperme, de semence semée ? Et ensuite, caillot de sang, tel que Dieu à créé puis arrangé. » (LXXV, 37-38).

Chapitre 11

L'illusion progressiste

Il faut enfin évoquer le problème de la *taqiya* qui rend pratiquement illusoire tout dialogue entre Chrétiens et Musulmans, la grande illusion des progressistes. La *taqiya* est l'article du droit coranique qui permet au Musulman de cacher sa foi lorsque la situation l'exige. Le Musulman simule pour ne pas risquer de se laisser convaincre. Dès qu'il se sent pris à partie sur sa religion, il se réfugie dans la simulation, la *taqiya*. Le Coran contient deux passages qui justifient la *taqiya*. « Celui qui renie Dieu après avoir eu foi en Lui - *excepté celui qui a subi la contrainte et dont le cœur reste paisible en sa foi* - ceux dont la poitrine s'est ouverte à l'impiété, ceux-là tomberont sous le courroux de Dieu et dans un tourment terrible » (16, 106). La *taqiya* est donc autorisée en cas de contrainte extérieure, quelle qu'en soit la forme : persécution, menace sur la vie, absence de liberté religieuse.

« Que les croyants ne prennent pas pour alliés des infidèles au lieu de croyants. Quiconque le fait, contredit la religion d'Allah, à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux. Allah vous met en garde à l'égard de Lui-même. Et c'est à Allah le retour. Dis : Que vous cachiez ce qui est dans vos poitrines ou bien que vous le divulguiez, Allah le sait. Il connaît tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Allah est omnipotent » (3, 28-29). Un Musulman peut donc abjurer extérieurement ses croyances, professer publiquement une autre religion ou ne pas

appliquer des exigences culturelles et législatives de l'islam s'il estime être dans une situation de contrainte justifiant une telle attitude. C'est évidemment le contraire le plus absolu de la position chrétienne : « Qui veut sauver sa vie la perdra, mais qui perdra sa vie à cause de moi et de l'Évangile la sauvera » (Mc 8, 35).

Par contre, le Musulman qui abjure l'Islam pour se convertir à une autre religion ou passer à l'athéisme est passible de la peine de mort. « Celui qui change de religion, tuez-le » (Hadith, Sahîh Bukhari, vol. 9, livre 84, numéro 57, rapporté par Ibn Abbas) et « Le sang d'un Musulman, qui accepte qu'il n'y a d'autre Dieu qu'Allah et que je suis Son prophète, ne peut être versé que dans trois conditions : en cas de meurtre, pour une personne mariée qui s'adonne au sexe de manière illégale, et pour celui qui s'éloigne de l'islam et quitte les Musulmans. » (Hadith, Sahîh Bukhari, vol. 9, livre 83, numéro 17, rapporté par Abdullah).

L'autre illusion des progressistes est d'imaginer que l'Islam puisse se réformer en se décidant à « affronter la méthode historico-critique dans l'examen des textes, et en évoluant rapidement sur les rapport entre les sexes, la liberté religieuse, l'occupation des sols ».

On peut même parler d'une double illusion. Tous les musulmans croient absolument que le Coran a été directement révélé au Prophète par Allah. On ne peut rien y ajouter ni rien en retrancher. Mais surtout, il n'y a aucune autorité en mesure d'imposer une interprétation unique des textes à l'ensemble des Musulmans.

C'est la même illusion qu'avec les Protestants. Des progressistes ont été très fiers d'établir des documents communs avec des Protestants ! Quels Protestants ? Dans la vision Luthérienne, chaque protestant est libre de croire ce qu'il veut. La situation est différente avec les Calvinistes, mais le dialogue ne peut pas même être envisagé !